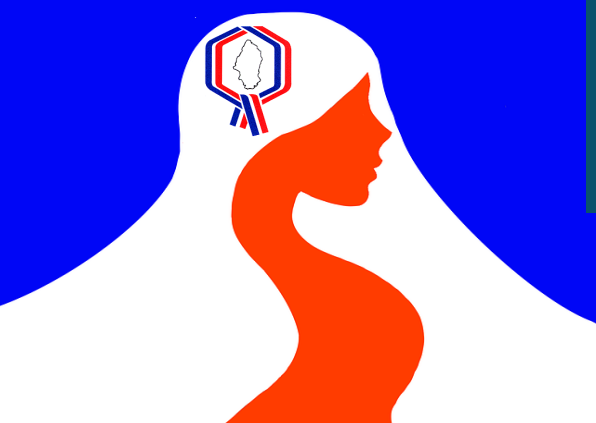


Les FORMATIONS de l'Association des Maires du Haut-Rhin



EN PRATIQUE

LIEU

Siège de l'AMHR

4 route de Rouffach COLMAR

Tél : 03 89 41 75 96

Courriel : amhr@calixo.net

Site internet : www.amhr.fr



Locaux situés à côté de la Gare et accessibles PMR

Stationnement possible :

- en face au Parking BLEYLE (3€ la journée)
- à environ 600 mètres gratuitement



MODALITES D'INSCRIPTION

Par le DIFE

L'espace «Mon compte Elu», intégré à la plateforme nationale «Mon compte Formation» est accessible à partir du lien : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/droits>

Par la COLLECTIVITE

Cette formation peut également être prise en charge par votre collectivité.

Nous contacter au 03 89 41 75 96

Sécuriser la relation bailleur-preneur :

Droit et gestion des baux ruraux

PROGRAMMATION

Mercredi 2 juillet 2025

9h-12h / 14h-17h

Public

Elus communaux (maires, adjoints, conseillers municipaux)

Présentation de la formation

1/ Introduction à la formation

- Présentation des objectifs de la formation
- Tour de table des attentes des participants

2/ Cadre juridique et principes fondamentaux

- Définition et nature des baux ruraux
- Les textes de référence (Code rural ; dispositions de droit local)
- Différenciation entre bail à ferme, le bail à métayage, le bail de petite parcelle
- Conditions de conclusion, de durée et de renouvellement du bail
- Les obligations du bailleur et du preneur

3/ Gestion des baux ruraux

- Les modalités de fixation et révision du fermage
- La transmission et la cession du bail
- L'encadrement des résiliations et résolutions de bail
- Les procédures en cas de non-respect des clauses du bail

4/ Conclusion et évaluation de la formation

- Synthèse des points clés abordés
- Questionnaire de satisfaction

Objectifs

Acquérir les connaissances essentielles sur les baux ruraux afin de mieux appréhender leur gestion dans le cadre des compétences communales.

Résultats attendus

Maîtriser le statut du fermage et la relation contractuelle bailleur et preneur. Prévenir les difficultés d'exécution du bail, anticiper et gérer la fin du bail.

Les points forts de la formation

Présentation de la formation par un avocat intervenant régulièrement en droit foncier applicable aux acteurs publics.



INTERVENANTE

Maître Maëlle COMTE

Avocate